

Site officiel

ÉTAT DE VAUD[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

21_HQU_90 - Question orale Philippe Vuillemin - Prestataire de soins ou caméléon ?

Séance du Grand Conseil du mardi 5 octobre 2021, point 2.11 de l'ordre du jour

Texte déposé

Les médecins, physios, ergos, podologues étaient au printemps 2020 des prestataires de soins utiles, voire indispensables, dans les EMS, et ne vous le faisaient pas dire.

Ils ne se considéraient pas comme des visiteurs.

En automne 2021, certains de ces prestataires, parce que non vaccinés, estiment ne pas devoir répondre aux critères qui régissent les soignants en contact avec les résidents, soit de faire un dépistage, arguant qu'ils sont de simples "visiteurs".

Pour éviter des quiproquos délétères, nous posons au Conseil d'Etat, la question suivante :

"Par exemple, un médecin ayant des patients en EMS, est-ce un prestataire de soins avec les obligations qui en découlent ou un simple "visiteur" ?

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500).

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo_UnCryptMailto('gempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2g!'));

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).